

BELGIQUE: TRAVAUX DE PARACHÈVEMENT DE BÂTIMENT MARCHÉ STOCK DE RÉNOVATION ET D'EMBELLISSEMENTS INTÉRIEURS

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

1. Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel: Ville de Charleroi

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1 Procédure

Titre: Marché stock de rénovation et d'embellissements intérieurs

Description: Il s'agit d'un marché stock pour la réalisation de travaux de rénovation et d'embellissements intérieurs dans tous les bâtiments de la Ville de Charleroi. L'entreprise comporte tous les travaux, fournitures, transports, main d'œuvre, pose et moyens d'exécution pour une finition complète et impeccable, rien omis ni excepté. LOT 1 Rénovation intérieure comprend: L' Entretien des zones d'accès, de travail et nettoyage final des travaux de plomberie; des travaux de chauffage; du curage réparation des canalisations; des travaux de maçonnerie; des travaux de peinture; des travaux de carrelage murale; des travaux de carrelage au sol; des travaux de revêtement de sol en linoleum; des travaux de cloisons; des cabines sanitaires; des travaux de faux plafond; des travaux de menuiserie. LOT 2 Traitement de l'humidité Ce lot comprend le décapage des murs ainsi que la pose des injections de Gel/crème et d'une mousse en polyuréthane LOT 3 Portes vitrages et serrures sécurisées Prévu pour les bâtiments de la police à sécuriser

Identifiant de la procédure: cd226c4f-00e6-45d5-9e3f-86db1e0d949c

Identifiant interne: PPP0VG-964/4042/00-2023-05

Type de procédure: Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché: Marché de travaux
Nomenclature principale (cpv): 45400000 Travaux de parachèvement de bâtiment

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: DIVERS BATIMENTS
Ville: Charleroi
Code postal: 6000
Subdivision pays (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)
Pays: Belgique
Informations complémentaires: ENTITE DE CHARLEROI

2.1.4 Informations générales

Base juridique:
Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation:
Le soumissionnaire doit présenter une offre pour l'ensemble des lots

2.1.6 Motifs d'exclusion

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence: Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence. (voir Déclaration sur l'honneur)
Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale: Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale (voir Déclaration sur l'honneur)
Faillite: Faillite. (voir Déclaration sur l'honneur)
Corruption: Corruption. (voir Déclaration sur l'honneur)
Concordat: Concordat préventif. (voir Déclaration sur l'honneur)
Participation à une organisation criminelle: Participation à une organisation criminelle. (voir Déclaration sur l'honneur)
Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental: Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental. (voir Déclaration sur l'honneur)
Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme: Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme. (voir Déclaration sur l'honneur)
Fraude: Fraude. (voir Déclaration sur l'honneur)

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains:
 Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains.
 (voir Déclaration sur l'honneur)

Insolvabilité: Insolvabilité. (voir Déclaration sur l'honneur)

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail:
 Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail.
 (voir Déclaration sur l'honneur)

Biens administrés par un liquidateur: Biens administrés par un
 liquidateur. (voir Déclaration sur l'honneur)

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas
 été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des
 informations confidentielles de la présente procédure: Coupable
 de fausses déclarations, dissimulation d'informations, incapacité
 de présenter les documents requis et obtention d'informations
 confidentielles sur cette procédure. (voir Déclaration sur l'honneur)

Motifs d'exclusion purement nationaux: Motifs d'exclusion
 purement nationaux. (voir Déclaration sur l'honneur)

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de
 passation de marché: Conflit d'intérêt créé par sa participation à la
 procédure de passation de marché. (voir Déclaration sur
 l'honneur)

Association directe ou indirecte à la préparation de cette
 procédure de passation de marché: Association directe ou
 indirecte à la préparation de cette procédure de passation de
 marché. (voir Déclaration sur l'honneur)

Coupable d'une faute professionnelle grave: Coupable d'une faute
 professionnelle grave. (voir Déclaration sur l'honneur)

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions
 comparables: Résiliation, dommages et intérêts ou autres
 sanctions comparables. (voir Déclaration sur l'honneur)

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social:
 Manquement aux obligations dans le domaine du droit social. (voir
 Déclaration sur l'honneur)

Paie des cotisations de sécurité sociale: Paiement de
 cotisations de sécurité sociale. (voir Déclaration sur l'honneur)

État de cessation d'activités: État de cessation d'activités. (voir
 Déclaration sur l'honneur)

Paie des impôts et taxes: Paiement d'impôts et taxes. (voir
 Déclaration sur l'honneur)

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes:
Infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes. (voir
Déclaration sur l'honneur)

5. Lot

5.1 Lot: LOT-0001

Titre: Lot 1 Rénovation intérieure

Description: Lot 1 Rénovation intérieure

Identifiant interne: 00-2023-05

5.1.1 Objet

Nature du marché: Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45454100 Travaux de réfection

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45453100 Travaux de remise
en état

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45400000 Travaux de
parachèvement de bâtiment

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: DIVERS BATIMENTS

Ville: Charleroi

Code postal: 6000

Subdivision pays (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: ENTITE DE CHARLEROI

5.1.3 Durée estimée

Date de début: 2025-10-24+02:00

Durée: 36 MONTH

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

*Les noms et les qualifications professionnelles du personnel
chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés:* Non
requis

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère:

Type: Capacité technique et professionnelle

Description: Lot 1: Le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve qu'il dispose de l'agrément d'entrepreneurs de travaux, dans la catégorie D, classe 2. Durant l'exécution du marché, aucune commande partielle ne pourra être supérieure au montant de la classe déterminée (classe2). Niveau(x) minimal(aux): Lot 1: Cat. D classe 2

Utilisation de ce critère: Utilisés

Critère:

Type: Capacité économique et financière

Description: Néant Niveau(x) minimal(aux): --

Utilisation de ce critère: Utilisés

Critère:

Type: Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. A. Pour les sociétés belges : Le Pouvoir Adjudicateur vérifiera, via l'application Télémarché, pour chacun des soumissionnaires le respect des obligations fiscales (SPF Finances) et sociales (ONSS) dans les 20 jours calendrier de la date ultime pour l'introduction des offres. La situation de non faillite sera vérifiée pour l'Adjudicataire pressenti par le Pouvoir Adjudicateur via l'application Télémarché. Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016. Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le(s) document(s)

mentionnés répondent encore aux exigences requises. Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s). Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation. A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

B. Dans le cas d'une société étrangère : Le soumissionnaire annexera à son offre : - Une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. - Une attestation relative au respect des obligations en matière de sécurité sociale (dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date de réception des offres). Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti les documents ci-après : - Un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016. - L'Attestation de non-faillite datant de moins de 6 mois émanant du Tribunal de Commerce.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le(s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises. Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s). Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les

mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation. A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute. Dans tous les cas, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, de s'informer par tous les moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire

Utilisation de ce critère: Utilisés

Critère:

Type: Autre

Description: Agréation et enregistrement des entrepreneurs

Utilisation de ce critère: Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Pondération (points, valeur exacte): 100

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://publicprocurement.be/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation:

Présentation par voie électronique: Requise

Adresse de présentation: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement
Date limite de réception des offres: 2025-10-23+02:00
14:30:00+02:00
Date limite de validité de l'offre: 240 DAY
Informations relatives à l'ouverture publique:
Date/heure: 2025-10-23+02:00 14:30:00+02:00
Lieu: Ville de Charleroi, Hôtel de Ville, Place Vauban, 14-15 à
6000 Charleroi
Conditions du marché:
Facturation en ligne: Requête

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:
Accord-cadre, sans remise en concurrence
Informations sur le système d'acquisition dynamique
Pas de système d'acquisition dynamique
Enchère électronique:

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat
*Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la
procédure de passation de marché:* Direction des Bâtiments -
C.O.B.
Organisation qui reçoit les demandes de participation: Direction
des Bâtiments - C.O.B.

5.1 Lot: LOT-0002

Titre: Lot 2 Traitement de l'humidité
Description: Lot 2 Traitement de l'humidité
Identifiant interne: 00-2023-05

5.1.1 Objet

Nature du marché: Marché de travaux
Nomenclature principale (cpv): 45454100 Travaux de réfection
Nomenclature supplémentaire (cpv): 45453100 Travaux de remise
en état
Nomenclature supplémentaire (cpv): 45400000 Travaux de
parachèvement de bâtiment

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: DIVERS BATIMENTS

Ville: Charleroi

Code postal: 6000

Subdivision pays (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: ENTITE DE CHARLEROI

5.1.3 Durée estimée

Date de début: 2025-10-24+02:00

Durée: 36 MONTH

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère:

Type: Capacité technique et professionnelle

Description: Le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve qu'il dispose de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la catégorie D1 classe 1. Durant l'exécution du marché, aucune commande partielle ne pourra être supérieure au montant de la classe déterminée. Niveau(x) minimal(aux): Lot 2: Cat. D1 classe 1

Utilisation de ce critère: Utilisés

Critère:

Type: Capacité économique et financière

Description: Néant Niveau(x) minimal(aux): --

Utilisation de ce critère: Utilisés

Critère:

Type: Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour

les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

A. Pour les sociétés belges : Le Pouvoir Adjudicateur vérifiera, via l'application Télémarché, pour chacun des soumissionnaires le respect des obligations fiscales (SPF Finances) et sociales (ONSS) dans les 20 jours calendrier de la date ultime pour l'introduction des offres. La situation de non faillite sera vérifiée pour l'Adjudicataire pressenti par le Pouvoir Adjudicateur via l'application Télémarché. Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016. Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le(s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises. Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s). Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation. A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

B. Dans le cas d'une société étrangère : Le soumissionnaire annexera à son offre : - Une attestation dont il

résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. - Une attestation relative au respect des obligations en matière de sécurité sociale (dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date de réception des offres). Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti les documents ci-après : - Un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016. - L'Attestation de non-faillite datant de moins de 6 mois émanant du Tribunal de Commerce.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le(s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises. Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s). Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation. A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute. Dans tous les cas, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, de s'informer par tous les moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire

Utilisation de ce critère: Utilisés

Critère:

Type: Autre

Description: Agréation et enregistrement des entrepreneurs

Utilisation de ce critère: Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Pondération (points, valeur exacte): 100

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://publicprocurement.be/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation:

Présentation par voie électronique: Requise

Adresse de présentation: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement

Date limite de réception des offres: 2025-10-23+02:00
14:30:00+02:00

Date limite de validité de l'offre: 240 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date/heure: 2025-10-23+02:00 14:30:00+02:00

Lieu: Ville de Charleroi, Hôtel de Ville, Place Vauban, 14-15 à
6000 Charleroi

Conditions du marché:

Facturation en ligne: Requise

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique:

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat
Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Direction des Bâtiments - C.O.B.

Organisation qui reçoit les demandes de participation: Direction des Bâtiments - C.O.B.

5.1 Lot: LOT-0003

Titre: Lot 3 Portes vitrages et serrures sécurisées

Description: Lot 3 Portes vitrages et serrures sécurisées

Identifiant interne: 00-2023-05

5.1.1 Objet

Nature du marché: Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45454100 Travaux de réfection

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45453100 Travaux de remise en état

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45400000 Travaux de parachèvement de bâtiment

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: DIVERS BATIMENTS

Ville: Charleroi

Code postal: 6000

Subdivision pays (NUTS): Arr. Charleroi (BE32B)

Pays: Belgique

Informations complémentaires: ENTITE DE CHARLEROI

5.1.3 Durée estimée

Date de début: 2025-10-24+02:00

Durée: 36 MONTH

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère:

Type: Capacité technique et professionnelle

Description: Lot 3: Le soumissionnaire est tenu d'apporter la preuve qu'il dispose de l'agrément d'entrepreneurs de travaux dans la catégorie D20, classe 1. Durant l'exécution du marché, aucune commande partielle ne pourra être supérieur au montant de la classe déterminée (classe 1). Niveau(x) minimal(aux): Lot 3: Cat. D20 classe 1

Utilisation de ce critère: Utilisés

Critère:

Type: Capacité économique et financière

Description: Néant Niveau(x) minimal(aux): --

Utilisation de ce critère: Utilisés

Critère:

Type: Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description: * Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'article 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics s'applique. Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le candidat ou soumissionnaire signale d'initiative s'il a pris les mesures correctrices visées au paragraphe 1er de l'article 70 au début de la procédure. * Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire déclare implicitement sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion décrits aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. A. Pour les sociétés belges : Le Pouvoir Adjudicateur vérifiera, via l'application Télémarché, pour chacun des soumissionnaires le respect des obligations fiscales (SPF Finances) et sociales (ONSS) dans les 20 jours calendrier de la date ultime pour l'introduction des offres. La situation de non faillite sera vérifiée pour l'Adjudicataire pressenti par le Pouvoir Adjudicateur via l'application Télémarché. Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016. Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et

pour autant que les renseignements et le(s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises. Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s). Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation. A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

B. Dans le cas d'une société étrangère : Le soumissionnaire annexera à son offre :

- Une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.
- Une attestation relative au respect des obligations en matière de sécurité sociale (dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date de réception des offres).

Le Pouvoir Adjudicateur réclamera à l'adjudicataire pressenti les documents ci-après :

- Un extrait du casier judiciaire de sa société datant de moins de 3 mois dont il résulte que l'entrepreneur satisfait aux exigences des articles 67 et 69 de la loi du 17 juin 2016.
- L'Attestation de non-faillite datant de moins de 6 mois émanant du Tribunal de Commerce.

Toutefois, l'adjudicataire pressenti ne sera pas tenu de fournir ces documents si le Pouvoir Adjudicateur les a déjà en sa possession suite à un marché conclu précédemment et pour autant que les renseignements et le(s) document(s) mentionnés répondent encore aux exigences requises. Pour cela, le soumissionnaire identifie d'initiative la procédure au cours de laquelle le(s) document(s) a (ont) déjà été fourni(s). Par ailleurs, conformément à l'article 70 de la Loi du 17 juin 2016, si un soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées aux articles 67 et 69 de la

Loi précitée, il peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si ces preuves sont jugées suffisantes par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation. A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute. Dans tous les cas, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'inviter les candidats ou les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les renseignements et documents concernés et à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, de s'informer par tous les moyens qu'il juge utiles, de la situation de tout candidat ou soumissionnaire

Utilisation de ce critère: Utilisés

Critère:

Type: Autre

Description: Agréation et enregistrement des entrepreneurs

Utilisation de ce critère: Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère:

Type: Coût

Description: Prix

Pondération (points, valeur exacte): 100

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://publicprocurement.be/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation:

Présentation par voie électronique: Requise

Adresse de présentation: <https://www.publicprocurement.be>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variantes: Non autorisée

Description de la garantie financière: Cautionnement

Date limite de réception des offres: 2025-10-23+02:00
14:30:00+02:00

Date limite de validité de l'offre: 240 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique:

Date/heure: 2025-10-23+02:00 14:30:00+02:00

Lieu: Ville de Charleroi, Hôtel de Ville, Place Vauban, 14-15 à
6000 Charleroi

Conditions du marché:

Facturation en ligne: Requête

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique:

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

*Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la
procédure de passation de marché:* Direction des Bâtiments -
C.O.B.

Organisation qui reçoit les demandes de participation: Direction
des Bâtiments - C.O.B.

8. Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel: Ville de Charleroi

Numéro d'enregistrement: 0207.310.774

Adresse postale: Hôtel de Ville, Place Vauban, 14-15

Ville: Charleroi

Code postal: 6000

Pays: Belgique

Point de contact: Olivier DUBOIS

Adresse électronique: info@charleroi.be

Téléphone: +32 71860000

Adresse internet: <http://www.charleroi.be/>

Profil de l'acheteur: <https://www.publicprocurement.be>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel: Direction des Bâtiments - C.O.B.

Numéro d'enregistrement: COB

Adresse postale: Chaussée de Lodelinsart 325-327

Ville: Gilly

Code postal: 6060

Pays: Belgique

Point de contact: Thierry Appart

Adresse électronique: budgetextrabatiment@charleroi.be

Téléphone: +32 71860526

Adresse internet: <http://www.charleroi.be/>

Rôles de cette organisation:

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la
procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

8.1 ORG-0003

Nom officiel: 3P Prestataire de services

Numéro d'enregistrement: BE 0475.480.736

Ville: Antwerpen

Code postal: 2000

Pays: Belgique

Adresse électronique: info@3p.eu

Téléphone: +32 3 294 30 51

Rôles de cette organisation:

Prestataire de services de passation de marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel: Conseil d'Etat

Numéro d'enregistrement: 0931814266

Adresse postale: Rue de la Science 33

Ville: Bruxelles (Etterbeek)

Code postal: 1040

Pays: Belgique

Adresse électronique: info@conseildetat.be

Téléphone: +32 22349611

Adresse internet: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

11. Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 9cbf6e90-a347-4589-bcab-738c508d9628 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis: 2025-09-22+02:00 13:40:54+02:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

11.2 Informations relatives à la publication

